

Création dossier unique

Afin de pouvoir accéder aux inscriptions scolaires, aux accueils périscolaires (mercredis, ateliers du soir ALAE...) et extra-scolaires (vacances) la création ou le renouvellement d'un dossier administratif unique par enfant est obligatoire chaque année scolaire sur le portail famille.



> Date de validité : du 1^{er} septembre au 31 août de l'année scolaire

PAS DE DOSSIER UNIQUE = INSCRIPTION IMPOSSIBLE AUX ACTIVITES

DEUX CAS, DEUX DÉMARCHES

1) Vous disposez déjà d'un espace personnel actif sur le Portail Famille

Rendez-vous sur le portail famille :

<https://www.espace-citoyens.net/ecully>

> Vérifiez que les différentes informations concernant votre famille sont à jour. Au besoin rajoutez des personnes dans la rubrique MA FAMILLE.

> Dans la rubrique MES DÉMARCHES, créez un dossier unique par enfant.

2) Pour tous les autres cas (enfant non scolarisé sur la commune ou scolarisé dans le privé)

> Créez votre espace personnel sur le Portail Famille :

<https://www.espace-citoyens.net/ecully>

> Activez le lien reçu par mail et suivre la démarche de création de famille.

> Créez ensuite un dossier unique par enfant dans la rubrique MES DÉMARCHES.



Vous trouverez plusieurs tutoriels pour vous aider dans ces démarches sur la page d'accueil du Portail famille (« Edition de documents »)

Besoin d'aide ?

Contactez le service inscriptions : 04 72 18 07 64 / 06 33 12 60 19

PORTAIL FAMILLE

Avec mon espace,
je me facilite la ville !



Il est indispensable d'avoir créé le dossier unique de chaque enfant quelques jours avant toute démarche d'inscription ou réservation. (Délai de traitement du service)

La démarche en ligne est à privilégier. En cas de difficultés, un dépôt du dossier en format papier est toujours possible au Service inscriptions – Centre Sportif et de Loisirs – 4 rue Jean Rigaud